



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 25 février 2020, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h**

---

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Gérald Laprise, directeur général  
M<sup>e</sup> Kathy Gauthier, greffière

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

### ORDRE DU JOUR

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020;

1.3.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 935 concernant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant le règlement numéro 640;

1.4.- Délégation de signataires - Entente sur les aires de stationnement privées - Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT);

**RÉSOLUTION  
2020-02-064**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### **2.0.- MAIRIE**

2.1.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Projet « J'adopte un arbre »;

### **3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

3.1.- Ville de Malartic c. WSP Canada et al. – 500-17-097860-178;

### **4.0.- TRÉSORERIE**

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

4.1.1.- Liste des comptes payés;

4.1.2.- Liste des comptes à payer;

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;

4.1.6.- Approbation des comptes à payer;

### **5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

5.1.- Office municipal d'habitation de Malartic : Renouvellement d'un membre sur le Conseil d'administration;

5.2.- Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Prolongement des servitudes de nonaccès de la route 117 – Secteur Est de Malartic;

5.3.- Acquisition du lot 4 436 186 du cadastre du Québec;

5.4.- Détermination du prix de vente des terrains : Développement résidentiel des Explorateurs;

### **6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

### **7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

7.1.- Festival Rot Fest VI – 3 et 4 juillet 2020;

### **8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

8.1.- Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Entretien d'été de la route 117 – Dossier no. 9106-20-PZ03;

8.2.- Attribution des contrats de camionnage – Liste d'éligibilité 2019-2020;

### **9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1.- Rapport annuel d'activités 2019 – Service de la sécurité incendie;

### **10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

### **11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### 12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

### 13.0.- CORRESPONDANCE

- 13.1.- Société canadienne du cancer – Avril, Mois de la jonquille;
- 13.2.- Association pulmonaire du Québec – 14<sup>e</sup> Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux – 2020;
- 13.3.- Société d'horticulture et d'écologie de Malartic – Appui au projet pour la revitalisation du jardin communautaire;

### 14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1.0.- GREFFE

**RÉSOLUTION  
2020-02-065**

### 1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020, tel que rédigé;

Adoptée.

### 1.3.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 935 concernant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant le règlement numéro 640

La conseillère, madame Catherine Larivière, présente et dépose le projet de règlement en conformité avec la loi, et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le *Règlement numéro 935* concernant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant le règlement numéro 640.

**RÉSOLUTION  
2020-02-066**

### 1.4.- Délégation de signataires - Entente sur les aires de stationnement privées - Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) est responsable de la gestion des aires de stationnement desservant l'hôpital en santé mentale, le CLSC de Malartic et le CHSLD de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le CISSSAT souhaite instaurer un mode d'utilisation de ses espaces de stationnement à l'aide de vignettes;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, le CISSSAT souhaite conclure une entente avec la Ville afin que le *Règlement numéro 909* concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic (ci-après appelé le « règlement ») incluant tous ses amendements, modifications, annexes, révisions, corrections ou tout règlement qui le remplace, soit appliqué sur les aires de stationnement desservant les établissements ci-dessus mentionnés;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSAT) concernant les aires de stationnement privées, telle que présentée;

Adoptée.

**2.0.- MAIRIE**

**2.1.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Projet « J'adopte un arbre »**

CONSIDÉRANT QUE pour une 4<sup>e</sup> année consécutive la Mine Canadian Malartic (MCM) en collaboration avec le Comité valorisation environnementale d'ÉcoMalartic, offrent le projet « J'adopte un arbre »;

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic est soucieuse de l'embellissement résidentiel de la Ville de Malartic;

IL EST RÉSOLU

DE TRANSMETTRE une lettre de remerciements à la Mine Canadian Malartic (MCM) pour le don de 300 arbres ornementaux aux propriétaires résidentiels de Malartic;

Il est demandé à la greffière de faire la promotion du projet « J'adopte un arbre », en diffusant l'information sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

**3.1.- Ville de Malartic c. WSP Canada et al. – 500-17-097860-178**

CONSIDÉRANT les représentations faites par le directeur général de la Ville dans le litige opposant la Ville de Malartic à WSP Canada inc. et Galarneau Entrepreneur Général inc.;

CONSIDÉRANT les deux options proposées par les défenderesses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RETENIR l'option 2 : Reprise intégrale des travaux, telle que présentée avec les précisions apportées à l'entente hors cour projetée;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic l'entente hors cour à intervenir entre les parties;

Adoptée.

**4.0.- TRÉSORERIE**

**RÉSOLUTION  
2020-02-067**

**RÉSOLUTION  
2020-02-068**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### **4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :**

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

#### **4.1.1.- Liste des comptes payés**

Liste déposée.

#### **4.1.2.- Liste des comptes à payer**

Liste déposée.

#### **4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques**

Liste déposée.

#### **4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés**

Liste déposée.

#### **4.1.5.- Liste des dépenses et engagements**

Liste déposée.

#### **4.1.6.- Approbation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 543 modifiant le règlement numéro 539* autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2020, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

Adoptée.

### **5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **5.1.- Office municipal d'habitation de Malartic : Nomination ou renouvellement d'un membre sur le Conseil d'administration**

CONSIDÉRANT QUE le 14 février 2017, le conseil municipal avait nommé monsieur Clément Mainville pour siéger sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Clément Mainville vient à échéance le 28 mars 2020 et que celui-ci est intéressé à renouveler ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est d'une durée de trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER M. Clément Mainville pour siéger auprès de l'Office

RÉSOLUTION  
2020-02-069

RÉSOLUTION  
2020-02-070



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

municipal d'habitation de Malartic pour une période de trois (3) ans;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2020-02-071**

**5.2.- Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Prolongement des servitudes de nonaccès de la route 117 – Secteur Est de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE le projet Odyssey aura un accès permanent dans le secteur du nouveau tronçon de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE des servitudes de nonaccès s'appliquent de chaque côté de ce nouveau tronçon comme convenu entre la Ville de Malartic et le ministère des Transports (ci-après désigné : « Ministère »);

CONSIDÉRANT QUE le Ministère est prêt à accepter cet accès pour permettre la réalisation du projet Odyssey;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de préserver la sécurité et la fluidité sur ce tronçon, le Ministère propose de poursuivre les servitudes de nonaccès plus à l'est sur la route 117. La servitude du côté nord de la route 117 se prolongerait jusqu'à l'ouest de l'accès du chemin de la mine Camflo et celle au sud de la route 117, jusqu'à l'ouest de l'accès pour le projet « RAND » comme démontré sur le plan déposé par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE ce prolongement ne concerne que des terres du domaine de l'État sous l'autorité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le prolongement des servitudes de nonaccès plus à l'est sur la route 117 en faveur du Ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2020-02-072**

**5.3.- Acquisition du lot 4 436 186 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se porter acquéreur du lot 4 436 186 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le lot ci-haut mentionné appartient au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER l'acquisition du lot 4 436 186 du cadastre du Québec au ministère des Ressources naturelles (MERN) et de mandater M<sup>c</sup> Kathy Gauthier, greffière afin de faire la demande d'acquisition au nom de la Ville et à être la répondante pour la Ville de Malartic auprès dudit ministère;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les documents relativement à cette transaction;

DE MANDATER M<sup>c</sup> Paul Hallé, notaire, afin de procéder à la rédaction



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

de cet acte;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2020-02-073**

**5.4.- Détermination du prix de vente des terrains : Développement résidentiel des Explorateurs**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville veut fixer le prix de vente des terrains situés dans le Développement résidentiel des Explorateurs;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FIXER le prix de vente des terrains situés dans le Développement résidentiel des Explorateurs à 40,36 \$/m<sup>2</sup>, plus les taxes applicables, soit une réduction de 40 % du prix de vente régulier;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la promesse d'achat type pour la vente des terrains résidentiels;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les actes de vente notariés pour donner suite à la présente résolution;

Adoptée.

**6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

**7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

**RÉSOLUTION  
2020-02-074**

**7.1.- Festival Rot Fest VI – 3 et 4 juillet 2020**

CONSIDÉRANT QUE la société Les productions poulailler organisent le « Festival Rot Fest VI » les 3 et 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE la société Les productions poulailler souhaitent présenter la sixième édition du Festival Rot Fest sur le site du Marché public de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de l'évènement, les organisateurs veulent installer un chapiteau de 20 pieds par 20 pieds pour protéger la scène du soleil et des intempéries, et un chapiteau de 10 pieds par 10 pieds pour protéger le panneau électrique et le mettre hors de vue des personnes, sur le site du Marché public;

CONSIDÉRANT QUE les musiciens et les festivaliers sont invités à installer leurs tentes sur le site pour la durée du festival;

CONSIDÉRANT QU'un permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux doit être demandé pour cette activité qui aura lieu les 3 et 4 juillet 2020 sur le site du Marché public afin que les gens puissent apporter leurs boissons;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'avenue d'Abitibi entre, les rues Frontenac et de la Paix, est nécessaire pour la réalisation de l'activité et la sécurité des participants;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'à des fins de sécurité et de bonne gestion, la société Les productions poulailler doivent assurer la présence d'un agent de sécurité tout au long de la tenue dudit festival;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la propreté et la salubrité des lieux, les poubelles devront être présentes en nombre suffisant sur le site;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage du site après la tenue de l'évènement sera effectué par la société Les productions poulailler;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la tenue du « Festival Rot Fest VI », les 3 et 4 juillet 2020, sur le site du Marché public de Malartic et l'installation d'un chapiteau de 20 pieds par 20 pieds et d'un chapiteau de 10 pieds par 10 pieds;

D'AUTORISER les musiciens et les festivaliers à installer leurs tentes sur le site pour la durée du festival;

QUE la société Les productions poulailler fasse la demande auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'obtention du permis de réunion requis;

D'AUTORISER la fermeture de l'avenue d'Abitibi, entre les rues Frontenac et de la Paix, et que les organisateurs de l'évènement s'assurent d'avoir en tout temps une personne sur les lieux pour donner accès aux véhicules d'urgence;

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fournir, sans frais, les barricades nécessaires à la tenue de cette activité;

QUE ces autorisations sont conditionnelles à la présence d'un agent de sécurité tout au long de la tenue dudit festival, qu'il y ait un nombre suffisant de poubelles sur le site et que le nettoyage du site soit effectué par la société Les productions poulaillers, après la tenue de l'évènement;

Adoptée.

### 8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

#### 8.1.- Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Entretien d'été de la route 117 – Dossier no. 9106-20-PZ03

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics, à transmettre une soumission au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'entretien d'été de la route 117 et de la rue La Salle à l'intérieur des limites de la Ville de Malartic, numéro de dossier 9106-20-PZ03 au montant estimé de 36 480,05 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée.

#### 8.2.- Attribution des contrats de camionnage – Liste d'éligibilité 2019-

RÉSOLUTION  
2020-02-075

RÉSOLUTION



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic adopte une liste d'éligibilité d'attribution des contrats de camionnage pour assurer une gestion équitable dans l'attribution des contrats sur son territoire annuellement;

CONSIDÉRANT QUE seuls les entrepreneurs locaux œuvrant dans le secteur du camionnage en vrac sont éligibles;

CONSIDÉRANT QUE pour se qualifier en tant qu'entrepreneurs locaux, l'entreprise doit :

1) Avoir son siège ou une place d'affaires sur le territoire de la Ville depuis au moins douze (12) mois;

ou

2) Un résident de la Ville (propriétaire, actionnaire ou associé à plus de 50 % d'une entreprise de camionnage en vrac) depuis au moins douze (12) mois;

CONSIDÉRANT QUE pour se qualifier en tant qu'entreprise de camionnage en vrac, l'entreprise ou le résident doit :

1) Détenir un camion à son nom ou au nom de l'entreprise;

et

2) Avoir un numéro d'identification au registre (NIR) de la Société d'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la société 9332-9233 Québec inc. possède une place d'affaires depuis plus de douze (12) mois et qu'elle possède un camion à son nom et un numéro d'identification au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds auprès de la SAAQ;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la liste d'éligibilité 2019-2020 modifiée, proposée par monsieur Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics, pour l'attribution des contrats de camionnage, telle qu'annexée à la présente résolution.

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1.- Rapport annuel d'activités 2019 – Service de la sécurité incendie

Dépôt du document à titre d'information.

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

**RÉSOLUTION  
2020-02-077**

### 13.0. CORRESPONDANCE

#### 13.1.- Société canadienne du cancer – Avril, Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie et aux cicatrices.

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le mois de la jonquille;

QUE la Ville de Malartic encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;

Adoptée.

#### 13.2.- Association pulmonaire du Québec – 14<sup>e</sup> Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux – 2020

Correspondance a été déposée au conseil.

#### 13.3.- Société d'horticulture et d'écologie de Malartic – Appui au projet pour la revitalisation du jardin communautaire

**RÉSOLUTION  
2020-02-078**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Société d'horticulture et d'écologie de Malartic demande à la Ville de l'appuyer dans leur demande d'aide financière au regard de leur projet pour la revitalisation de leur jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST RÉSOLU

D'APPUYER la Société d'horticulture et d'écologie de Malartic dans leur demande d'aide financière au regard de leur projet pour la revitalisation de leur jardin communautaire;

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

### 15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 23

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2020-02-079

  
MARTIN FERRON  
MAIRE

  
M<sup>e</sup> KATHY GAUTHIER  
GREFFIERE